

COMMUNE
DE
S C I E Z



74140

Téléphone : 04 50 72 00 09
Télécopie : 04 50 72 03 08

Compte rendu de séance du Conseil Municipal

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 juin 2013

PRESENTS :

Mesdames, Rapin Jacqueline, Longuet Odile, Bourgeois Fatima, Henry Jeanine, Kabut Florence, Badaire Corinne,
Messieurs, Bidal Jean-Luc, Triverio Christian, Vignaud Christian, Démolis Hubert, Favre Pierre, Soupa Franck, Kupper Lionel, Requet Michel

PROCURATIONS :

Roch Monique à Bourgeois Fatima
Réale Richard à Badaire Corinne
Braize Liliane à *Longuet Odile*,
Couasnon Thierry à Démolis Hubert
Pierron André à *Vignaud Christian*,
Marre Michèle à *Jacqueline Rapin*,
Gilbert Joel à Triverio Christian
Vuattoux Georgette à Kupper Lionel
Huvenne Bernard à *Requet Michel*

ABSENTS: Truchot Hervé, Appert Nicolas,

ABSENTS EXCUSES: Fillon Sandrine, Bidal Claude

La séance démarre avec 20h05

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Démolis Hubert a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23-05-2013

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 mai 2013, les élus présents lors de la séance du 23 mai, sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ces documents. Le compte rendu de la séance 23 mai 2013 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour, une question supplémentaire concernant les travaux de réhabilitation du groupe scolaire des petits Crêts. Le conseil, unanime accepte d'examiner ce point : Approbation de la commission d'appel d'offres du 5 juin 2013 pour le marché « Réhabilitation de l'école maternelle des Crêts »

Marché de réhabilitation de l'Ecole maternelle des Petits Crêts, adjudication des entreprises

Exposé : Vignaud Christian, Maire adjoint

-Rappelle, l'avis d'appel public à la concurrence, publié en avril dernier pour l'aménagement et la réhabilitation du groupe scolaire des Petits Crêts.

-Précise que la consultation a été faite en deux marchés distincts, un pour l'école primaire et un autre pour l'école maternelle.

-Le marché de l'école primaire a été admis comme infructueux, car plusieurs lots sont restés sans réponses compte tenu des délais et périodes d'exécution.

-le marché de l'école maternelle, pour le LOT N°4-Menuiserie Aluminium, aucune offre n'a été reçue. En application de l'article 28 du C.M.P, un marché négocié sera passé pour ce lot. Pour le reste du marché, la commission d'appel d'offre propose de retenir les entreprises suivantes :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Entreprise adjudicatrice</i>	<i>Ville</i>	<i>Total HT</i>
Lot N°1	Gros Œuvre	M.B.A - Léman Structure SARL	THONON	83 508,84
Lot N°2	Charpente bois	FARIZON	THONON	45 185,32
Lot N°3	Étanchéité	E.F.G SARL	ANNEMASSE	18 637,37
Lot N°4	Menuiserie aluminium	Infructueux - Marché négocié en cours		
Lot N°5	Menuiserie bois	CONSTANTIN MENUISERIE SARL	MESSERY	12 840,92
Lot N°6	Plâtrerie peinture	S.N.P.I SARL	CRAN GEVRIER	15 059,65
Lot N°7	Revêtements souples	SOLS CONFORTS ENTREPRISE EURL	THONON	20 580,00
Lot N°8	Plomberie Sanitaires Chauffage ventilation	AQUATAIR	SCIEZ	3 991,08
Lot N°9	Electricité	MUGNIER ELEC	BONS EN CHABLAIS	7 568,00
TOTAL MARCHE				207 371,18

Entendu exposé du Maire adjoint,

Vu le rapport d'analyse des offres

Après débat et vote, le Conseil Municipal, unanime,

- Valide la proposition de la commission d'appel d'offres,
- Autorise le Maire à passer et signer les marchés avec les entreprises retenues.

**EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES
A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE
DU 26-06-2013**

1-Convention de fonctionnement de l'AJD : Avenant N°5 pour adhésion de Fessy et de Loisin

Exposé : Jean-Luc Bidal, le Maire,

-rappelle la délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2008 portant adhésion de la commune de Sciez à la convention de fonctionnement C.I.S.P.D. de l'Antenne de justice et du Droit en Chablais.

-Par courrier du 19 mars 2013, la commune de Fessy a demandé à participer au fonctionnement de l'Antenne de Justice et du Droit en Chablais, au regard de l'utilité de ce service public pour ses administrés.

-Par courrier du 12 juin 2013 la commune de Loisin a demandé à participer au fonctionnement de l'Antenne de Justice et du Droit en Chablais, au regard de l'utilité de ce service public pour ses administrés. Plus de 12 000 personnes ont fréquenté l'Antenne de justice en 2011. Elle exerce, selon des principes de confidentialité et de gratuité, une mission générale de rappel à la loi. Elle a pour objectif de responsabiliser les citoyens en leur donnant la possibilité de connaître leurs droits mais aussi leurs devoirs, en leur offrant un espace de régulation et de résolution des conflits. Elle favorise ainsi le règlement amiable des litiges, des réponses rapides et adaptées à la petite délinquance, l'aide aux victimes et l'accès au droit, qui représente l'activité principale de la structure.

Des permanences de conciliation de Justice, des associations d'aide aux victimes et de traitement pénal (VIA74 et l'ASSIJES) sont assurées.

Son territoire d'intervention est principalement celui couvert par les communes de : Thonon-les-Bains, Anthy, Evian, Neuvecelle, Margencel, Allinges, Marin, Sciez, Morzine et Massongy qui sera étendu à Fessy et Loisin après signature de l'avenant N°5 et N°6.

Cette intégration avec les communes adhérentes constituera une continuité urbaine dans un bassin de vie rencontrant les mêmes problématiques relatives à la sécurité et à la prévention de la délinquance.

Afin de pouvoir intégrer pleinement cette structure, il est nécessaire, pour les communes de Fessy et Loisin, d'adhérer à la convention de fonctionnement de l'ADJ en Chablais.

Odile Longuet précise que d'ici 2014, l'Adj va embaucher un écrivain public qui sera à financer par l'ensemble des communes adhérentes.

Entendu exposé du Maire,

Après débat et vote, le Conseil Municipal, unanime,

-Approuve le projet d'avenant N°5, à la convention de fonctionnement de l'Antenne de Justice et du Droit en Chablais,

-Autorise le Maire à signer cet avenant.

2-Approbation du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité de l'eau

Exposé : Jean-Luc Bidal, le Maire,

En application du décret n°95-635 du 6 mai 1955, le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau, rédigé par le SIEM pour l'année 2012.

Une synthèse de ce rapport figurait dans le compte rendu de la réunion du comité d'administration du SIEM du 14 mai 2013, qui a été adressé à tous les membres du conseil municipal.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau (RPQS), doit être rédigé chaque année, selon un formalisme précis, pour être présenté avant le 30 juin, aux comités d'administration des organismes chargés de la distribution de l'eau.

Entendu exposé du Maire,
Après débat et vote, le Conseil Municipal, unanime,

-Approuve le rapport annuel 2012.

3-Modification du tableau indicatif des emplois autorisés 2013

Exposé : Triverio Christian, Maire adjoint

-Considérant la possibilité d'avancement de garde des agents territoriaux,
-Considérant que l'un des agents du service technique dispose des conditions requises pour un avancement de grade,
-propose de modifier le tableau indicatif des emplois autorisés pour l'exercice 2013 comme suit afin de permettre avancement de grade de cet agent.

- transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
en un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,

Entendu exposé du Maire adjoint,
Après débat et vote, le Conseil Municipal, unanime,

- Autorise transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
-

4-Indemnités d'astreintes de déneigement hiver 2012-2013

Exposé : Triverio Christian, Maire adjoint

-Vu la brève n°06-18 du 26 octobre 2006 du CDG74 expliquant les modalités de versement de l'indemnité d'astreintes ainsi que le barème,
-Considérant qu'une partie du personnel technique effectue chaque hiver des heures d'astreintes pour le déneigement,
-Considérant que le montant de l'indemnité d'astreinte est de 149.48 € par semaine et par agent.
-Considérant que 3 agents peuvent bénéficier de cette indemnité,
-Considérant le montant de l'enveloppe globale de 2 092.72€
-Propose à l'assemblée de bien vouloir autoriser paiement de cette indemnité d'astreinte de déneigement au personnel concerné,

Entendu exposé du Maire adjoint,
Après débat et vote, le Conseil Municipal, unanime,

- Autorise paiement des indemnités d'astreintes de déneigement pour l'hiver 2012-2013, à hauteur de 149,48 € par semaine et par agent,
 - Fixe l'enveloppe globale de cette indemnité à 2 092.72 €
 -
-

5-Budget principal : Décision Modificative N°2

Exposé : Triverio Christian, Maire adjoint

Afin de permettre régularisation des titres de recettes émis au nom de monsieur Royer, ancien DGS, et régularisation comptable d'amortissement de biens de communaux,

Il convient de modifier le budget comme suit :

Dépenses d'Investissement				Recettes d'Investissement			
Article	Libellé	Diminution des Crédits	Augmentation des Crédits	Article	Libellé	Diminution des Crédits	Augmentation des Crédits
2117			2 268	2121			2 268
21318			572 143	2132			572 143
<i>Sous-total</i>		-	574 411	<i>Sous-total</i>		-	574 411
TOTAL			574 411	TOTAL			574 411

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Article	Libellé	Diminution des Crédits	Augmentation des Crédits	Article	Libellé	Diminution des Crédits	Augmentation des Crédits
673	Titres annulés		8 052	70878	Remboursement de frais par autres redevables		8 052
<i>Sous-Total</i>		-	8 052	<i>Sous-Total</i>		-	8 052
TOTAL			8 052	TOTAL			8 052

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la mise à disposition de Monsieur Royer auprès du centre de gestion du Rhône depuis le 1^{er} mars 2011, a permis à la commune d'économiser plus de 138 000 euros sur la masse salariale dédiée aux postes DGS/Comptabilité.

Entendu exposé du Maire adjoint,
Après débat et vote, le Conseil Municipal, unanime,

-autorise la Décision Modificative N°2 du budget principal 2013.

6-Acquisition parcelles en bordure RD 25 (route de Perrignier)

Exposé : Vignaud Christian, Maire adjoint

- Vu les accords signés par chaque propriétaire pour utilisation de leur tènement foncier pour exécuter les travaux d'aménagement et sécurisation, route de Perrignier (RD 25) et la mise en souterrain des réseaux aériens,

-Propose de régulariser les tènements fonciers pris pour la réalisation desdits travaux qui sont cadastrés comme suit et au prix convenu :

<i>Réfs cadastrales</i>	<i>Nom du propriétaire</i>	<i>Surface vendue</i>	<i>Prix de vente</i>
BP 127	Consorts CHATELAIN	255 m2	3.825,00 €
BN 191	BLESA J.	78 m2	1.170,00 €
BO 187	BERTHET née FROSSARD Giselle	41 m2	615,00 €
BN 164	VEST M.	12 m2	180,00 €
BN 162	MOYNE-PICARD J et BERARD C	27 m2	405,00 €
BO 175	IZOARD D.	7 m2	105,00 €
BO 177	REBOUL D.	14 m2	210,00 €
BO 179	SOMMARO F.	10 m2	150,00 €
BN 160	SCI LE CHALET (DESANLIS)	33 m2	495,00 €
BO 185	FALCHI C.	16 m2	240,00 €
BO 173	SOMMARO S.	16 m2	240,00 €
BO 87	Cts CHANTEPIE	41 m2	615,00 €
BN 168	COLOMBO JM.	94 m2	7.050,00 €
BN 158	BODILLARD P.	46 m2	1.890,00 €
B 5713 - 5715	CHATELAIN J. et CHATELAIN G.	290 m2	4.350,00 €
BN 166	PROMOSUD LEMAN	112 m2	1 680,00 €
BI 214- BI 216	DUCRET R.	97 m2	1 455,00 €
BI 212	LAGOUY P.	62 m2	930,00 €

Entendu exposé du Maire adjoint,

Après débat et vote, le Conseil Municipal, unanime,

-Autorise le Maire à acquérir les parcelles ci-dessus désignées, au prix sus-indiqué et à procéder à l'authentification de l'acte administratif ; M. VIGNAUD étant chargé pour sa part de signer ledit acte au nom de la collectivité.

7-Acquisition BE N°327 « La Combe » PRUNIER

Exposé : Vignaud Christian, Maire adjoint

-Propose de procéder à l'aliénation de la parcelle sise à 74140 SCIEZ, « La Combe » cadastrée section BE n° 327 d'une contenance de 00a 43ca, au prix de 645 euros (15 €/m2 selon estimation de France Domaine), afin d'assurer un aménagement cohérent et de faciliter l'accès au futur hangar communal destiné à abriter les services techniques.

Entendu exposé du Maire adjoint,

Après débat et vote, le Conseil Municipal, unanime,

-Autorise le Maire à acquérir la parcelle sise à 74140 SCIEZ, « La Combe » cadastrée section BE n° 327 d'une contenance de 00a 43ca, au prix de 645 euros et à procéder à l'authentification de l'acte administratif ; M. VIGNAUD étant chargé pour sa part de signer ledit acte au nom de la collectivité.

8-Acquisition AN 180p et AN182p « Grands-Crêts » SUCCESSION GANTIN
Aménagement entrée Ouest de Sciez

Exposé : Vignaud Christian, Maire adjoint

- Suite à la demande des héritiers de Mr et Mme Fernand GANTIN, et dans le but de procéder à une vente amiable de partie des parcelles AN 180p, AN 181p et AN 182p nécessaires pour l'aménagement de l'entrée ouest de la Commune de SCIEZ,
- Propose l'achat de ces parcelles (selon le document d'arpentage) au prix de 80€, représentant 5€/m² de plus que l'évaluation de France Domaine, soit la somme de 55 920€ pour une surface totale 699m².

Entendu exposé du Maire adjoint,
Après débat et vote, le Conseil Municipal, unanime,

-Autorise le Maire à confirmer aux héritiers GANTIN l'achat des parcelles AN 180p, AN 181p et AN 182p sise à SCIEZ, « Grands Crêts » au prix de 80 euros le mètre carré.

- Autorise le Maire à procéder à toutes les formalités utiles auprès de TERACTION et à signer la promesse de vente.

9-Acquisition AN265 et AN266 « Grands-Crêts » M.T.I.
Aménagement de l'entrée Ouest de Sciez

Exposé : Vignaud Christian, Maire adjoint

Afin de mener à bien le projet d'aménagement de l'entrée ouest de la Commune de SCIEZ et notamment les travaux projetés, il y a lieu d'acquérir les emprises foncières concernées.

La société TERACTION (ex SED74) a transmis à la Commune de SCIEZ les promesses de vente signées par les propriétaires et demande à ce que ces acquisitions soient régularisées par actes administratifs. Considérant que la commune a besoin de la parcelle AN266 pour créer un accès à la parcelle 168,

-demande donc au Conseil Municipal de délibérer sur l'acquisition suivante :

Terriers	Section et n° de parcelle	Surface acquise (m ²)	Propriétaires indivisaires	Signature de la promesse de vente (Accord)	Montant des acquisitions (en euros)
30	AN 266 (Tiré du AN 171)	50	Société « M T I » (Jean MERMET, gérant)	20/03/2013	4 500,00
	AN 265 (Tiré du AN 171)	58	Société « M T I » (Jean MERMET, gérant)	03/06/2013	4 350,00

Entendu exposé du Maire adjoint,
Après débat et vote, le Conseil Municipal, unanime,

- Donne son accord pour acquérir la parcelle sus-désignée

- Autorise le Maire à procéder à l'authentification de l'acte administratif ; M. VIGNAUD étant chargé pour sa part de signer ledit acte au nom de la collectivité.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS

Le Maire informe l'assemblée des décisions prises conformément à l'article L- L2122-22.
(DM N°2013-115 à N°2013-116)

Le Maire,

-rappelle qu'un nouveau service à la population est désormais accessible sur le site ville-sciez.com. Toutes les démarches administratives à faire en mairie sont recensées et expliquées sur fiche dans l'onglet « *vos démarches administratives* ». Certaines démarches pourront se faire par courriel ou courrier.

-informe l'assemblée que cette année, pour l'organisation du marché de Noël, il faudra financer la location des chalets, qui représente un coût d'environ 8 000 euros. A priori, l'association qui organise cet évènement devrait prendre en charge cette dépense. Mais après réflexion, cette manifestation représentant une action importante pour plusieurs associations Sciezoises, il est envisageable que la commune prenne en charge une partie de la location. Cette question sera soumise au conseil ultérieurement.

Fatima Bourgeois précise que les années précédentes, les chalets étaient mis à disposition et installés gracieusement par la société Chalets Bally.

Florence kabut tient à ajouter qu'il faut réfléchir à ce que l'on dit et qu'il serait bien de pouvoir travailler ensemble dans la majorité.

Lionel Kupper souligne la belle initiative de l'association Léman Horizon Madagascar d'organiser le marché de Noël sur la place.

-informe l'assemblée de deux incidents passés aux écoles récemment.

Une équipe d'enfants a de nouveau été faire de la casse sur le toit de l'école des Crêts, les parents et enfants ont été convoqués en Mairie.

Plus grave, 3 élèves de CM1 de l'âge de 9 ans ont allumés avec un briquet en leur possession, des papiers et une balle de mousse dans le conduit d'aération de la chaudière aux Buclines. Heureusement, le feu a immédiatement été maîtrisé par le responsable des bâtiments qui se trouvait sur place au moment des faits. Les parents ont été convoqués par la directrice. Un courrier du Maire leur a également été adressé.

A ce sujet monsieur Kupper déplore qu'une punition ai été infligée à tous les élèves et ce, sans explication claire aux parents.

-rappelle la réunion avec le CAUE concernant le projet d'Aménagement de l'espace Pierre Chappuis à laquelle il ne pourra être présent. Monsieur Triverio est chargé de le représenter.

-Une réunion PLU sera prochainement organisée avec Territoires pour l'examen des recours et le choix d'un avocat pour défendre la commune.

Communication des élus :

Monsieur Vignaud informe l'assemblée que les plans, du projet de piste cyclable entre Sciez et le Collège, sont arrivés aujourd'hui. Une réunion spéciale sera programmée prochainement pour examiner ce dossier.

Lionel Kupper :

- annonce que le deuxième jeune BPJEP a été recruté par l'éveil sportif, il s'agit d'Andy ALEXANDRE de Sciez. En profite pour signaler que Jason DA COSTA, le premier jeune recruté en 2012 donne entière satisfaction, le bilan est très largement positif. Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires ses deux postes seront très intéressants.

- informe le conseil que la revue pour enfants « Wapiti » a consacré trois pages à un très beau reportage sur les Aigles du Léman.

Odile Longuet tient à préciser que la décision du Maire relative à la convention de mis à disposition avec UFOVAL vacances n'est plus d'actualité, car la colonie n'ira plus aux Buclines mais aux Crêts.

Jeanine Henry annonce la pièce de théâtre « le fardeau de Curosset » jouée par la compagnie « Fun en bulle » le vendredi 28 et samedi 29 juin à 20h30 au C.A.S.

Date prévisionnelle de réunion du conseil municipal :

Mercredi 17 juillet 2013 à 20h

Monsieur Le Maire constatant l'ordre du jour et les questions orales épuisées,
La Séance Publique est levée 21h30 heures
PROCES-VERBAL DE SEANCE DRESSE LE 1^{er}-07-2013 PAR LE SECRETAIRE ELU PAR SES PAIRS
PRESENTS EN L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 26-06-2013
SIGNÉ

Le secrétaire de séance
Démolis Hubert



Le Maire
Bidal Jean-Luc



Vu pour être affiché le 02-07-2013 conformément aux prescriptions
de l'article L 221.25 du Code Général des Collectivités Territoriales